

Présence et absence des disparus dans la vie politique chilienne.

Antonia Garcia Castro

Docteur en Sciences politiques auteur de : *La mort lente des disparus au Chili*, Paris, Maisonneuve et Larose, octobre 2002.

Au Chili, depuis la publication du rapport Rettig en 1991 – rapport faisant état des crimes commis sous la dictature (1973-1989) – les disparus sont régulièrement évoqués dans le débat politique chilien. Deux types d'évocation sont récurrentes : les disparus sont des « victimes » ; les disparus sont une « question » et même « un problème » devant impérativement être résolu. Ces qualifications sont le fruit d'une histoire longue et supposent des luttes politiques impliquant des acteurs divers.

« Victime » est l'appellation la plus ancienne. Elle accompagne les premières dénonciations des familles des disparus¹ auprès des avocats du Vicariat de la Solidarité². Ces dénonciations sont des témoignages attirant l'attention sur la situation irrégulière dans laquelle se trouvent leurs proches : arrêtés devant témoin, dans la majorité des cas, les autorités policières et militaires nient pourtant ces arrestations. Le terme de victime apparaît ainsi dans les rapports élaborés par les avocats du Vicariat de la Solidarité soumis au ministère de l'Intérieur pour solliciter des requêtes d'*amparo* (procédure proche de l'*habeas corpus*). Il faut bien noter que la disparition en tant que telle n'est pas codifiée pénalement : l'absence de corps ne permet pas de certifier le crime ou les crimes supposés (arrestations illégales, emprisonnement clandestin, tortures, assassinats). Durant les années de dictature, la mobilisation des familles pour faire connaître et condamner ce qu'elles postulent comme un crime spécifique (les disparitions) rencontre progressivement le soutien d'une série d'acteurs. Parmi lesquels, une partie de l'église catholique, des associations de défense des droits de l'homme créées après le coup d'Etat de 1973 puis de partis politiques clandestins. *Cette dénonciation élaborée au nom de la défense des droits de l'homme devient le pôle autour duquel se réorganise une opposition au régime militaire* ; en particulier au sein de l'Alliance démocratique (1985), réunissant entre autres démocrates-chrétiens et socialistes adversaires avant 1973. La rhétorique des droits de l'homme devient un socle autorisant le dialogue entre des acteurs issus de partis politiques autrefois antagonistes. C'est sur ce thème que se fait la campagne présidentielle à l'occasion des élections du 14 décembre 1989 et les dirigeants de l'Alliance devenue Concertation (des Partis pour la Démocratie) s'engagent publiquement auprès des familles des disparus pour faire en sorte que leurs revendications soient entendues. Ces revendications articulées autour de deux mots clés (vérité, justice) ont pour axe principal une requête de justice empêchée non seulement par la toute-puissance de la Junte Militaire mais par une série de dispositifs institutionnels que la Junte donne en legs aux futurs gouvernants quels qu'ils soient. Entre autres, la loi d'amnistie empêchant les sanctions, mais non pas les enquêtes, pour les crimes commis entre 1973 et 1978 – période pendant laquelle ont eu lieu la plupart des arrestations suivies de disparitions (97%). La Concertation s'engage à annuler la loi d'amnistie. Elle s'affirme du côté des « victimes ».

La seconde qualification (les disparus comme question et problème politique) témoigne plus particulièrement de la prégnance du débat sur les disparus après les élections de 1989 et de ce qui pourrait être considéré comme une singularité chilienne : le débat sur les disparus (ayant

¹ Organisées en association à partir de 1975. *Agrupación de familiares de detenidos-desaparecidos*.

² Organisme créé le 1^{er} décembre 1976 par l'archevêque de Santiago en vue de porter assistance (notamment juridique) aux personnes poursuivies pour des motifs politiques.

suscité une série d'initiatives et de décisions politiques durant les années 1990³) cristallise au Chili les conflits entre autorités civiles et autorités militaires. Il en est ainsi parce que les gouvernements successifs ont été amenés à se prononcer sur le sort des disparus par l'effet d'une *double pression* : celle des familles relayées par des avocats en vue de ce que justice soit faite et celle des militaires en vue de ce qu'elle ne se fasse pas. Ceci dans une conjoncture politique donnée : la « transition » au Chili a été pensée et organisée par le général Pinochet en personne⁴. De telle manière que toute décision relative aux disparus (« doit-on » enquêter ? jusqu'à quel point ? ; « doit-on » juger ? jusqu'à quel point ? ; « doit-on » se souvenir ? de quoi ? à travers quels supports ? et pour quoi faire ?) est examinée en ayant dans la ligne de mire le rôle que les militaires se sont donnés sous la dictature et qu'ils ont maintenu sous le gouvernement civil : « garants des institutions » chiliennes selon la Constitution en vigueur (depuis 1980) et de ce fait, acteur politique avec lequel il « faut » négocier. Ainsi, le « problème des disparus » en bouche des autorités politiques chiliennes, c'est fondamentalement le problème d'une armée capable d'influencer les décisions politiques des gouvernements élus⁵.

Les disparus comme « victimes ». Les disparus comme « problème politique ». Ces évocations diverses assurent une présence du passé : elles véhiculent des représentations de ce que sont les disparus et des analyses de ce qu'il convient ou non de faire en leur nom *compte tenu des impératifs politiques du présent*. On peut en les examinant, en tentant d'en faire la généalogie, comprendre ce que sont les enjeux politiques considérés par les décideurs en la matière ; comprendre également la marginalisation progressive des familles des disparus (interlocuteurs privilégiés des dirigeants de la Concertation avant les élections de 1989 ; interlocuteur de second ordre voire inexistant actuellement). En revanche, ces qualifications nous apprennent très peu de choses sur les disparus et sur leur histoire. Qui étaient-ils ? C'est une question qui semble avoir perdu toute pertinence. Elle n'est pas en débat. Deux acteurs lui ont donné de l'importance : les familles des disparus et les militaires. Qui étaient-ils ? *La question est essentielle si on se donne pour objectif de comprendre la dimension politique non pas seulement de l'actuelle « présence des disparus » mais aussi de leur absence. Pourquoi donc les a-t-on fait disparaître ?*

Au Chili, 1198 disparus ont été recensés par l'association des familles des disparus. Ces individus étaient en majorité des hommes (93.79 %), jeunes (74.41 % avaient moins de 35 ans au moment de leur arrestation). Ils appartenaient à des organisations politiques de gauche, membres ou non du gouvernement de l'Unité populaire. Parmi les organisations les plus touchées : le MIR (22.79 %), le PC (20.53 %), le PS (18.94 %). Au total : 69 % des détenus-disparus avaient une activité politique connue. Trois groupes principaux interviennent dans les arrestations. Par ordre d'importance : la DINA (organisation composée de militaires et de civils dépendant directement de la Junte Militaire de Gouvernement), Carabiniers, Armée de Terre. Dans la plupart des cas, les prisonniers étaient ensuite remis à la DINA, responsable en dernière instance du sort des dépouilles. Les statistiques disponibles signalent également qu'un ordre de priorité a été donné au moment de procéder aux arrestations : on s'attaque d'abord aux militants

³ Création de la Commission Nationale de Vérité et de Réconciliation, 1991 ; de la Corporation Nationale de Réconciliation et de Réparation, 1992 ; projet de loi Aylwin, 1993 ; proposition de loi de RN, 1995 ; projets de loi Frei, 1995 ; projet Figueroa-Otero, 1995 ; table de dialogue 1999-2000.

⁴ Voir notamment le discours du général Pinochet à Chacarillas (9 juillet 1977) où il énonce les étapes de la transition menée par les Forces Armées et définissant à long terme les relations entre civils et militaires.

⁵ Toutes les décisions examinées dans les années 1990 ont eu pour objet (à un premier niveau de lecture) de retrouver les corps des disparus – ou à défaut de produire un récit « digne de foi » sur leur sort final (la mort) par le biais d'instances extra-judiciaires ; (à un deuxième niveau de lecture) de mettre un terme aux enquêtes que la loi d'amnistie n'interdit pas explicitement et qui se multiplient progressivement après 1991 ; (à un troisième niveau de lecture) de mettre un terme aux manifestations de mécontentement publiquement exprimé par les militaires (Mobilisations militaires de 1991, 1993, 1995 en signal de mécontentement suite à la poursuite des enquêtes et aux appellations à comparaître de militaires en service). Par quels mécanismes ? Le décret-loi d'amnistie étant toujours en vigueur, retrouver des disparus (ou du moins déterminer formellement leur décès) permet de transformer les disparus en morts et de mettre une date sur cette mort : dès lors, on peut appliquer la loi d'amnistie (ne concernant que les crimes commis entre 1973 et 1978). La disparition n'est plus un crime permanent associé aux enlèvements (pour lequel il n'y a pas de prescription) mais un meurtre caché : de ce fait, amnistiable. L'enquête peut alors s'achever.

du MIR puis à ceux du PS puis à ceux du PC⁶. Ces données permettent de souligner que les disparitions n'ont pas été pratiquées au hasard : *elles sont sélectives, elles sont le fait d'une organisation spécifique, elles dévoilent une planification passant au minimum par le choix des groupes visés et une estimation de l'importance ou du degré de dangerosité incarné par ces groupes*. Les disparitions se donnent en deux temps : les disparus sont d'abord des prisonniers, ils peuvent être en vie tout en ayant disparu aux yeux de leur entourage proche ; les disparus sont des prisonniers assassinés dont le corps a été caché sans que leur mort ait été notifiée aux proches et sans que l'arrestation ait été reconnue par une quelconque autorité. Que permet ce dispositif ? Dans un temps très court, les disparitions comme arrestations cachées et de ce fait, ignorées au sein des cercles militants, génèrent la confusion et permettent des arrestations en chaîne : le prisonnier se rend à un rendez-vous et permet l'arrestation d'un tiers. Le travail de renseignement passe par l'identification non seulement des dirigeants mais aussi des « suppléants », ceux qui prendraient la relève en cas de mort des actuels dirigeants (cf. témoignages disponibles). Disparaissent en priorité : les dirigeants (politiques et sociaux ; nationaux ou locaux), les suppléants et les hommes bien informés. Il s'agit non seulement d'utiliser puis d'éliminer des individus considérés comme « ennemis », « subversifs » ou « terroristes », il s'agit non seulement de faire face à une opposition présente mais de neutraliser des organisations dans le *long terme*. Plus que la mort connue, les disparitions peuvent avoir un effet dissuasif. On ne verra pas les prisonniers disparus mais ils manqueront à quelqu'un (parents, amis, collègues, camarades). Tous ceux là seront avertis : quelque chose se passe, quelque chose de terrible puisqu'inavoué arrive à certains prisonniers. Les disparitions misent sur des relations sociales comme autant de courroies de transmission. Parce qu'elle permet en même temps que l'élimination discrète des premiers, *le contrôle sur tous les autres*, on peut postuler que la disparition est une pratique coercitive spécifique. Ceci prend toute son importance si l'on s'éloigne du Chili pour considérer le contexte international dans lequel les premières disparitions ont lieu en Amérique Latine⁷. Même si on trouve un antécédent majeur dans le décret N.N. (« nacht und nebel », nuit et brouillard, édicté sous le régime nazi le 7 janvier 1941), les disparitions en Amérique Latine ont plus ponctuellement pour référence stratégique la Doctrine de la Sécurité Nationale (développée par les Etats-Unis pour faire face à ce qui est considéré comme la « menace communiste »). Coups d'Etat au Brésil (1968), en Uruguay (1973), au Chili (1973), en Argentine (1976)... Peu importe que les mouvements ciblés par cette politique d'intervention (passant d'abord par le renseignement, la formation de militaires latino-américains) aient été ou non communistes. Les années 1960-1970 marquent un tournant en ce qu'elles voient s'affirmer des projets politiques prônant la destitution des élites traditionnelles au profit des laissés pour compte et également la fin de l'intervention tous azimuts des Etats-Unis sur les territoires latino-américains⁸.

A-t-on réussi à détruire en même temps que des hommes, des organisations ? Oui et la disparition forcée en a été l'un des moyens. Toute opposition n'a pas été détruite pour autant. L'opposition des années 1980 n'est aussi possible que parce qu'il y a des morts et des disparus à déplorer. Il existe un monument aux « victimes » de la dictature. Il n'existe pas de monument à la mémoire des « combattants » ou des « résistants ». Et encore moins, à ce que les disparus étaient avant 1973. La catégorie de « victimes » ne permet plus aujourd'hui de revenir sur ce passé antérieur car il divise à plus d'un titre les élites politiques. Il s'en trouve bien sûr quelques uns pour rappeler que les disparus étaient aussi et surtout des « acteurs sociaux et politiques ». Cette évocation est particulièrement présente dans les discours publics des membres de l'association des familles des disparus, dans les discours aussi des partis et groupes de gauche devenus marginaux. Elle est à ce point connotée « gauche extrême » qu'il n'est pas possible de

⁶ Statistiques élaborées par E. Padilla Ballesteros. *La memoria y el olvido. Detenidos desaparecidos en Chile*, Santiago, Ediciones Origenes, 1995.

⁷ Selon les chiffres avancés par différentes associations de défense des droits de l'homme en Amérique Latine, il y aurait 90 000 disparus sur l'ensemble du continent – recensés entre le milieu des années 1960 et le début des années 1990 (ce chiffre est donné à titre indicatif et demande à être actualisé).

⁸ Entre autres : révolution cubaine de 1959 ; péronisme en Argentine affirmant le besoin « une nation socialement juste, économiquement libre et politiquement souveraine » ; victoire de Salvador Allende, défendant la voie démocratique au socialisme, aux élections du 4 septembre 1970, au Chili).

lui donner priorité sans pâtir du stigmatisme du partisan. Ceux qui sont morts parce qu'ils étaient des acteurs politiques identifiables et identifiés sont devenus des figures désincarnées que tout un chacun peut invoquer aussi et surtout lorsqu'il s'agit de continuer à faire de la politique dans un pays où règnent les contraintes imposées par les membres de la Junte Militaire. Ce qui dans un autre langage veut dire : par les assassins des disparus.

Paris, octobre 2002